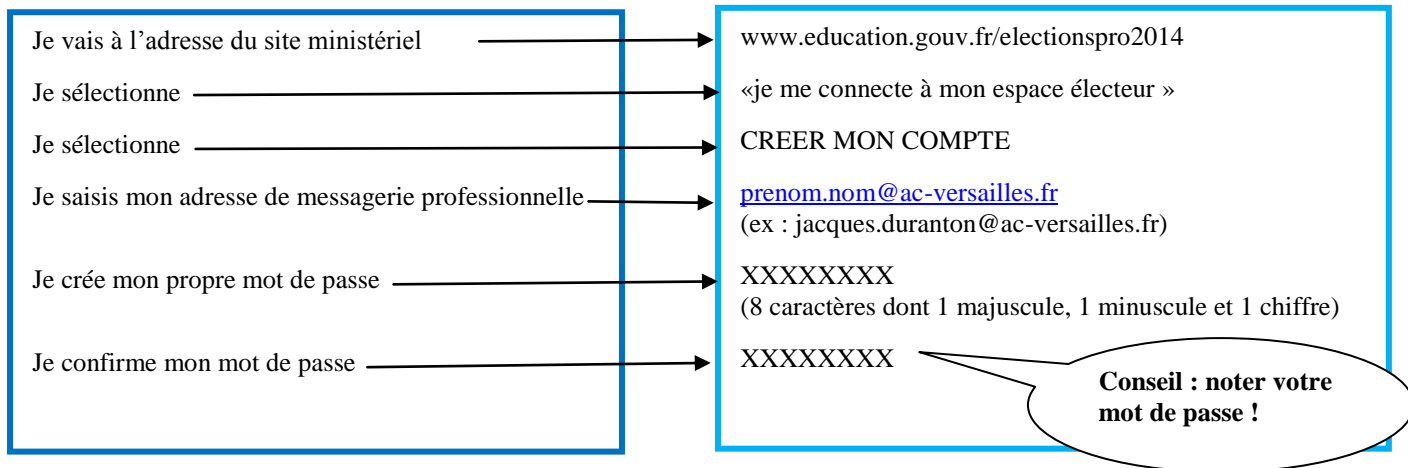


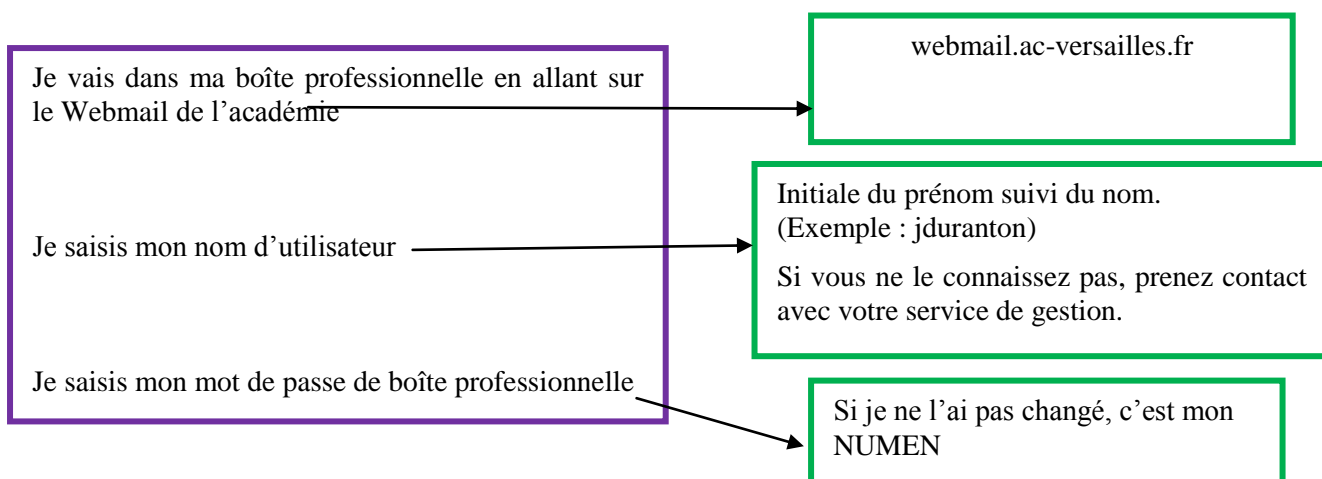
Les 3 étapes du vote FO

1^{ère} étape : créer mon Compte électeur dès maintenant : (C'est possible jusqu'au moment du vote)



Je clique sur envoyer.

Mon Compte électeur est créé mais pas encore accessible. Pour ce faire:



Dans ma messagerie :

- J'ouvre le message avec **objet : Elections professionnelles 2014 : confirmez votre compte électeur.**
- Je clique sur le lien.

Mon Compte électeur est maintenant créé et validé.

Dans cet espace, je peux :

- vérifier si je suis bien inscrit à tous mes scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPD)
- voir où je vais recevoir ma notice de vote (dans mon établissement ou service, ou à mon adresse personnelle)
- prendre connaissance des listes et professions de foi à partir du 16 octobre

2ème étape : du 4 au 12 novembre, retrait de la notice de vote avec l'identifiant de vote

Les notices de vote seront envoyées dans les écoles et remises par le directeur aux collègues contre émargement.

Les collègues non présents sur les écoles (CLM, CLD etc.) recevront leur notice de vote à leur adresse personnelle.

Je conserve soigneusement ma notice de vote.

A partir du 27 novembre jusqu'au 4 décembre, je pourrai voter FO à partir de mon compte électeur.

3ème étape : dès le 27 novembre, je vote !

